

LES FONDEMENTS DE L'EVOLUTION DE LA REGLE CONCERNANT L'INFANTERIE FRANÇAISE

PREAMBULE

Afin de justifier les raisons qui obligent une évolution de la règle concernant les caractéristiques et les budgets de l'infanterie française 1808-1815, il convient d'admettre deux choses.

Le voltigeur possède un meilleur feu que le grenadier, mais est surclassé au combat par le grenadier, telle était la destination première de l'ordonnance de 1791, qui a été retraduite comme telle dans les règles modifiées de 1990.

Le fusil du voltigeur est différent des autres, mais grenadiers et carabiniers sont équipés du même fusil 1777 que ceux attribués aux fusiliers qui de moins bonne manufacture fonctionnent logiquement moins bien que ceux des voltigeurs.



FUSILIERS ET CHASSEURS

Nous mettons en évidence les conclusions du rapport du Général FOY, qui assisté des inspecteurs généraux, MOLITOR, VEDEL, ROTHEMBOURG, MUSNIER, FRIRION, LAMARQUE, DUHESME, rejoignent l'avis du Général BARDIN.



Formation d'une compagnie en ligne en 1805 - G Rava©

« L'infanterie de ligne et l'infanterie légère ayant la même organisation, la même coupe

d'habillement, le même équipement, les mêmes armes, la même instruction, le même régime en temps de paix et le même service en temps de guerre, il devient inutile de faire une différence entre ces deux armes ; **nos inappréciables compagnies de voltigeurs, sont la véritable infanterie légère de l'armée française.** »

Toutefois, les différences de déclinaisons purement administratives et théoriques subsisteront, et chaque arme gardera ses dénominations particulières entretenant l'idée qu'il existe une différence entre les deux armes, ajoutant à la confusion.

Les chasseurs ou fusiliers étant qualifiés de compagnies du centre disposent donc désormais d'une valeur feu de 4, et d'un combat de 4 pour un budget équivalent, ils peuvent tous pratiquer le tirailleur. Les Elites disposant d'une valeur de +2 dans l'un des domaines précités en fonction de leurs spécificités.



GRENADIERS ET CARABINIERS

La différence entre le grenadier ou le carabinier n'existe plus que dans la dénomination selon qu'ils appartiennent à l'infanterie de ligne ou l'infanterie légère.

Le carabinier disposait à l'origine d'un un feu de 6, car élite d'un chasseur qui avait alors un feu de 5, il fallait bien le valoriser par rapport aux compagnies du centre. Cet artifice ou effet de règle est désormais inutile car les fusiliers/chasseurs disposent d'un feu de 4.



Grenadiers du 88^{ème} de ligne en Espagne - A Boisselier©

Le facteur de feu du carabinier est aligné sur celui du grenadier et perd 1 point en passant de 6 à 5. A l'inverse le grenadier gagne la capacité « mouvement en tirailleurs » et son budget passe à 10,6 points, la valeur combat est augmentée et passe de 5 à 6 et conserve son bonus de charge de +2, il se retrouve avec une valeur combat de +2 par rapport aux compagnies du centre.

Ils pourront donc être regroupés en deux bataillons de grenadiers/carabiniers au sein d'une division d'infanterie. Si c'est le cas, toutes les compagnies de grenadiers/carabiniers de la division doivent rejoindre un bataillon d'élites réunis. Cette option ne demeure possible que si les voltigeurs ont été préalablement réunis au sein de la division.

Se reporter à l'annexe sur les conditions de réunion des élites pour plus de précisions.



VOLTIGEURS

Si les caractéristiques de ces derniers demeurent inchangées. Ils ne peuvent être regroupés qu'en groupes régimentaires ou en bataillons de voltigeurs réunis au sein de la brigade. Comme pour les grenadiers ou les carabiniers, si tel est le cas, toutes les compagnies du régiment ou de la brigade doivent rejoindre le groupe ou le bataillon d'élites réunis.



Voltigeurs en tirailleurs - Figurines Victrix©

Se reporter à l'annexe sur les conditions de réunion des élites pour plus de précisions.



RETRAIT DES PERTES ET VALEUR DU BATAILLON

Chaque élite dispose donc d'une valeur feu ou de combat de +2 par rapport au fantassin de base, le voltigeur par un feu meilleur, au combat pour le grenadier, donc il n'y a pas d'incohérence, car la valeur des facteurs est identique, mais sont répartis différemment en fonction de la technicité de l'élite.



Infanterie française à l'assaut - Figurines Front Rank©

Sachant qu'une figurine d'élite doit être retirée toutes les trois figurines de pertes, l'action d'enlever une figurine de grenadier (carabinier) ou de voltigeur devient pratiquement équivalente, d'un point de vue budgétaire.

Le bataillon d'infanterie légère ou d'infanterie de ligne a donc une nouvelle valeur budgétaire identique de 134,7 points au lieu de 144,3 pour la légère, et de 125,4 points pour la ligne, dans la version précédente.

A noter ici que pour un ratio d'un bataillon léger pour trois de ligne, l'ancienne formule nous donnait un budget moyen de 130,1 points par bataillon. Ce ne sont donc pas les 4,6 points par bataillon de différence, ou de 18,4 points sur le budget d'une brigade, qui décideront du résultat de la bataille.



CONCLUSION

Nous sommes conscients que nous nous vous proposons, une alternative à tous les psaumes connus, ou encore aujourd'hui beaucoup de règles conservent encore une différence entre infanterie de ligne et légère. Cette différence n'existe bien que chez les ennemis de la France, mais ne trouve plus aucune justification historique au sein de l'armée française, dès l'adoption du fusil.

C'est en découvrant la terrible efficacité des voltigeurs, que nos ennemis vont spécialiser des unités légères pour essayer de contrer ces derniers. Le précurseur le plus actif en la matière sera sans doute John Moore qui sera à l'origine de la création des légers britanniques et des riflemen.

Comme nous l'avons toujours écrit, notre but est de nous rapprocher le plus

possible de la réalité historique, sans trop écorcher le chrome ludique.

En l'espèce vous pourriez penser que de retirer la particularité du chasseur, le seul capable jusqu'à présent de rivaliser au feu contre de l'anglais est pénalisant. Mais le bataillon de ligne engagé contre un tel ennemi, pouvant se déployer en partie en tirailleur, infligeant au passage un -3 au feu anglais, ouvre au contraire des opportunités tactiques très intéressantes.

Un rapport du Général BRYE nous confirme que la compagnie de grenadiers du 85^{ème} tenait la dragée haute en tirailleur aux anglais, le 18 juin 1815.

Donc historique ou ludique, c'est à vous de trancher, si l'aspect historique vous rebute ne lisez pas la suite.



TABLEAU DES TROUPES DE LIGNE FRANÇAISES

FRANCE TROUPES DE LIGNE / 1804-1807

INFANTRIE DE LA LIGNE FRANCAISE 1804-1807 CLASSE DE MANŒUVRE A										
Type de figurine	Statut	Feu	Combat	Bonus	Moral	Mouv. en ligne	Mouv. en colonne	Mouv. en tirailleur	Budget	Nbre. maxi par unité*
Grenadier /Carabinier	E	5	6	2	6	16 (3)	20 (4)	22	10,6	2
Voltigeur	E	6	5	1	6	16 (3)	20 (4)	22	10,3	2
Fusilier /Chasseur	R	4	4	1	5	14 (3)	18 (4)	20	6,2	14
Conscrit	S-R	3	3	1	5	12 (3)	16 (4)	---	3,9	12
Garde Nationale	M	2	3	1	4	12 (4)	16 (4)	---	2,8	12
Génie de ligne	R	3	3	-	4	---	140	---	19,8	3
Dragon à pied	R	3	3	1	4	12 (3)	16 (4)	---	4,7	16

* Ce nombre s'entend en figurines et varie suivant les années ces chiffres sont donc donnés à titre indicatif.



FRANCE TROUPES DE LIGNE / 1808-1815

INFANTRIE DE LA LIGNE FRANCAISE 1804-1807 CLASSE DE MANŒUVRE A										
Type de figurine	Statut	Feu	Combat	Bonus	Moral	Mouv. en ligne	Mouv. en colonne	Mouv. en tirailleur	Budget	Nbre. maxi par unité*
Grenadier /Carabinier	E	5	6	2	6	16 (3)	20 (4)	22	10,6	3
Voltigeur	E	6	5	1	6	16 (3)	20 (4)	22	10,3	3
Fusilier /Chasseur	R	4	4	1	4	14 (3)	18 (4)	20	6	12
Conscrit	S-R	3	3	1	5	12 (3)	16 (4)	---	3,9	12
Artilleurs de Marine **	R	4	5	2	6	14 (3)	18 (4)	---	7,4	16
Garde Nationale	M	2	3	1	4	12 (4)	16 (4)	---	2,8	12
Génie de ligne	R	3	3	-	4	---	140	---	19,8	3

* Ce nombre s'entend en figurines et varie suivant les années ces chiffres sont donc donnés à titre indicatif

** En 1813 des bataillons d'infanterie sont créés à partir des artilleurs en garnison dans les forts côtiers, ils combattent en 1813 et 1814.



FRANCE TROUPES DE LIGNE SUISSES / 1804-1815

INFANTRIE SUISSE DE LA LIGNE CLASSE DE MANŒUVRE A**										
Type de figurine	Statut	Feu	Combat	Bonus	Moral	Mouv. en ligne	Mouv. en colonne	Mouv. en tirailleur	Budget	Nbre. maxi par unité*
Grenadier de la ligne	E	6	5	2	6	16 (3)	20 (4)	22	10,6	3
Voltigeur de la ligne	E	6	5	1	6	16 (3)	20 (4)	22	10,3	3
Fusilier Inf. de ligne	R	4	4	1	5	14 (3)	18 (4)	---	6	12

* Ce nombre s'entend en figurines et varie suivant les années ces chiffres sont donc donnés à titre indicatif.

** Attention par convention entre régiments suisses, il est impossible à un bataillon suisse de combattre un autre bataillon suisse même s'il sert dans une autre armée.

